



DÉPARTEMENT
DU
Puy-de-Dôme

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

EXTRAIT
du

REGISTRE DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
VILLE DE THIERS

Nombre de Conseillers en exercice : **33**

Nombre de conseillers présents : **25**

Procurations : **6**

Nombre de conseillers absents : **2**

OBJET :

Marché de travaux pour la réhabilitation d'un bâtiment en halles commerciales, brasserie et espaces de services – Lot 3 avenant 1

SÉANCE DU MARDI 9 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi 9 septembre à dix-neuf heures ; Le Conseil Municipal de la Commune de THIERS, dûment convoqué mercredi 3 septembre s'est réuni en salle du conseil à Thiers Dore et Montagne, sous la présidence de Stéphane RODIER, Maire ;

Étaient présents :

Stéphane RODIER, Maire ; Isabelle FUREGON, David DEROSSIS, Catherine PAPUT, Pierre CONTIE, Monique DURAND-PRADAT, Martine MUNOZ, Sophie DELAIGUE, Didier STURMA, Michel COMBRONDE, Vincent PETITJEAN, Monique MORENO, Pascal THIRIOUX-RAUCOURT, Pierre SUREDA, Pépa CAENEN, Thierry BARTHÉLEMY, Eric BOUCOURT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Bernard DUNIAT, Farida LAID, Sérap ALP, Annie CHEVALDONNE, Claire JOYEUX et Philippe BARRAU, Conseiller.e.s Municipaux ;

Avaient donné procuration :

Hélène BOUDON à Sophie DELAIGUE ; Claude GOUILLON-CHENOT à Catherine PAPUT ; Sylvain HERMAN à Pascal THIRIOUX-RAUCOURT ; Christophe MANKA à Martine MUNOZ ; Michelle MAGNOL à David DEROSSIS ; Patricia BOSTMAMBRUN à Isabelle FUREGON ;

Étaient absents ou excusés :

Lisa ASAR ;
Betul SIMSEK ;

Secrétaire de séance :

Isabelle FUREGON



MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA RÉHABILITATION D'UN BÂTIMENT EN HALLES COMMERCIALES, BRASSERIE ET ESPACES DE SERVICES – LOT 3 AVENANT 1

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- **Vu** le Code de la Commande Publique, notamment l'article R.2194-7 ;
- **Vu** les délibérations n°46 et 47 en date du 14 avril 2025 attribuant les différents lots du marché de travaux pour la réhabilitation d'un bâtiment en halles commerciales, brasserie et espaces de services.
- **Considérant** que le lot 3 – Flocage a été attribué à l'entreprise GONNET ISOLATION (69140 RILLIEUX-LA-PAPE) pour un montant de 25 000,00 euros Hors Taxes (HT) ;
- **Considérant** que le titulaire a indiqué dans l'acte d'engagement un taux de Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) 5,5% ;
- **Considérant** que ce taux est inapplicable dans la mesure où l'immeuble n'est pas un bâtiment à usage d'habitation ;
- **Considérant** qu'il est nécessaire de conclure un avenant afin de rectifier le taux de TVA et le montant du marché qui est de 30 000,00 euros Toutes Taxes ;
- **Considérant** qu'il s'agit d'une erreur matérielle non substantielle n'ayant aucune incidence sur l'attribution du marché.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÈRE, LE CONSEIL MUNICIPAL À LA MAJORITÉ AVEC 22 VOIX POUR ET 9 ABSTENTIONS (Eric BOUCOURT, Bernard DUNIAT, Francis ROUX, Yoann BENTEJAC, Serap ALP, Farida LAID, Claire JOYEUX, Annie CHEVALDONNÉ, Philippe BARRAU) :

- **Approuve** l'avenant n°1 du lot 3 - Flocage avec l'entreprise GONNET ISOLATION (69140 RILLEUX-LA-PAPE) ayant pour objet de modifier le taux de TVA applicable ;
- **Autorise** le Maire à signer l'avenant ainsi que tout document se rapportant à la présente décision.

La secrétaire de séance,

Isabelle FUREGON

Le Maire,

Stéphane RODIER

